

SERVICE TECHNIQUE

☎ 05 46 30 19 19

✉ domaine.public2@aytre.fr

Affaire suivie par : LM/Gestion du Domaine Public

**Arrêté temporaire n° 25-AT-0084
Portant réglementation du stationnement**

RUE DES VIOLETTES



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'autorisation de voirie n° 25-AV-0119 en date du 24/03/2025 par laquelle EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES demeurant TSA 70011- CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Jonathan JURDECZKA obtient l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation temporaire de ce dernier :

- Réseaux souterrains ou branchement - EDF et Réalisation de tranchées ou fonçage du 2 au 7 RUE DES VIOLETTES

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement du câble BT rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 28/03/2025 au 11/04/2025 RUE DES VIOLETTES

Le Maire d'Aytré ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

À compter du 28/03/2025 et jusqu'au 11/04/2025, le stationnement des véhicules est interdit du 2 au 7 RUE DES VIOLETTES. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aytré, le 24 mars 2025

Tony LOISEL

Monsieur le Maire



DIFFUSION:

- EIFFAGE ENERGIE POITOU CHARENTES
- Monsieur le Maire
- DDSP
- CDA déchets
- Responsable Police Municipale

ANNEXES:

prescription réfection Violettes Aytré

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Aytré le 24/03/2025

Bonjour

Dans le cadre de vos travaux rue des Violettes à Aytré, je vous transmets nos prescriptions pour les réfections de tranchée pour cette opération :

Les couches de roulement et de base en enrobé seront découpées de façon franche et rectiligne sur toute leur épaisseur. Le découpage des lèvres de la couche de roulement sera effectué avec une surlargeur de 30 cm (2 x 15 cm) par rapport aux dimensions réelles de l'excavation.

En cas de distance inférieure à 30 cm entre le bord extérieur de la tranchée et le bord de la chaussée, une reprise complète de la couche de roulement sera exigée entre la tranchée et le bord de chaussée.

De même, en cas d'emprise de la fouille supérieure au 2/3 de la largeur totale de la chaussée, une reprise en pleine largeur de la couche de roulement sera exigée.

Le compactage sera soigné et respectera les valeurs recommandées par le guide technique.

Dans ce cas précis, autant que possible, suivre le bord extérieur de la placette, le long des clôtures de propriétaire. Ce qui permettra de créer « un trottoir » en enrobé sans refaire de béton désactivé, à condition qu'il fasse une largeur minimal d'un mètre.

Sinon, refaire le béton avec des épaulement de 2 x 15cm.

Merci de votre attention à appliquer ces prescriptions

Loïc Maleuvre

Agent contrôleur du domaine publicitaire

Service gestion du domaine Public

Place Clémence Royer – Zone de Belle Aire Sud – 17 440 Aytré

06 21 09 27 01 – domaine.public2@aytre.fr